



Certificat de Vente ou de Cession d'un Véhicule d'occasion

A remplir sans rature ni surcharge, en original, en 3 exemplaires (STC, vendeur, acquéreur)

VENDEUR	
☐ Monsieur ☐ Madame	
Nom de naissance	
Nom d'usage	
Prénom	
Né(e) le	
Adresse	
Tél.	Port.
Courriel	
☐ Je certifie que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité européen ou de l'actuel certificat d'immatriculation.	
☐ Je certifie que ce véhicule est cédé pour destruction à un professionnel de la destruction des véhicules hors d'usage (VHU).	

ACQUÉREUR	
☐ PARTICULIER	☐ PERSONNE MORALE ou ENTREPRISE INDIVIDUELLE
☐ Monsieur ☐ Madame	
Nom de naissance	Raison sociale
Nom d'usage	
Prénom	N° de RCI ou Autorisation
Né(e) le	
Adresse	
Tél.	Port.
Courriel	

VÉHICULE	
Marque (D.1)	N° d'immatriculation actuel (A)
N° d'identification du véhicule (E)	Date de 1 ^{ère} mise en circulation (B)

LE VENDEUR	LE REPRÉSENTANT LÉGAL (mineur, tuteur, ...)
Le _____ à _____	Le _____ à _____
Signature (en original)	Signature (en original)

Art. 106 du Code de la Route - En cas de vente d'un des véhicules visés à l'article 101, l'ancien propriétaire doit, sans délai, adresser au Service des Titres de Circulation le **certificat d'immatriculation**, qui lui a été délivré, ainsi que le **jeu des plaques minéralogiques** correspondant accompagné d'une **déclaration** l'informant de la **vente** et indiquant l'identité et le domicile déclarés par l'acquéreur. Lorsque celui-ci aura son domicile à l'étranger, un certificat pour l'obtention des titres de circulation à l'étranger sera délivré au vendeur.

Conformément à la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, relative à la protection des informations nominatives, ces informations sont exploitées par le Service des Titres de Circulation (STC) par des moyens informatiques. Pour plus d'informations sur le sujet, ou pour exercer votre droit d'accès ou de rectification, vous pouvez vous adresser à l'accueil du STC.